

Création des sites de référence FA

Une des responsabilités des titulaires de droits de création de lieux-dits est de créer des sites de référence (« lieux-dits ») pour la communauté des utilisateurs de FA (puisque leur adresse est affichée pour cela sur le site sous l'onglet « Droits d'accès »). Le mieux est de le faire en zoomant dans la carte accessible via « Transmettre mes observations » et de cliquer sur l'endroit où positionner le site puis sur « Ajouter un lieu-dit » et se laisser guider dans la suite des opérations, qui est assez simple.

• Quelques règles :

- **Toponymie :** Les noms des sites de référence doivent pouvoir dire quelque chose à chaque utilisateur de Faune-Aquitaine. Par conséquent :
 - Eviter de donner aux sites de référence des noms trop personnalisés (genre « à la maison », « point n°567 » etc)
 - Le plus pratique pour tout le monde est de coller aux noms de lieux-dits des cartes IGN 1/25000, en développant les abréviations (ex. « Rau du Bidule » deviendra « Ruisseau du Bidule »)
 - Lorsqu'une orthographe locale existe, préférer tout de même celle de l'IGN qui a le mérite d'être accessible à tous, ou alors indiquer les deux à l'aide d'une parenthèse
- **Localisation :**
 - Positionner chaque site de référence à la « vraie » place du lieu-dit correspondant, plutôt que là où une obs a été faite. Les obs doivent être rattachées au site de référence le plus proche, pas l'inverse.
 - La localisation est en 3 dimensions ! Penser à renseigner l'altitude, c'est important !
 - Il est judicieux de positionner des sites de référence dans des endroits remarquables sur le terrain : le bourg d'une commune (à dénommer « Bourg de XXX » pour qu'il soit bien différencié des bourgs des autres communes dans les listes), la gare (idem), un col ou un sommet en montagne, etc.
 - Ne pas créer un site de référence trop près d'un autre qui existe déjà (a fortiori avec le même nom !). Il peut néanmoins être utile de dédoubler un site de référence et alors il convient de le faire sous la forme « Machinchose (N) » et « Machinchose (S) », en tout cas quelque chose de compréhensible et qui fasse référence au vrai lieu-dit.
- **Typographie :**
 - Eviter d'écrire tout en majuscules, par souci d'homogénéité
 - Attention il y a des caractères spéciaux qui ne passent pas, par exemple les guillemets
 - Respecter les règles typo de base : espace avant mais pas après les parenthèses ouvertes, etc

• Une aide précieuse : le Géoportail IGN

- **Pour quoi faire ?** En fait pour les points précédents le mieux est de se référer aux cartes IGN 1/25000 pour les toponymes, les localisations et les altitudes. La carte IGN 1/25000 est accessible en ligne sur le géoportail de l'IGN (<http://www.geoportail.fr>). **Il ne faut pas se fier aux lieux-dits présents sur Google Maps et Google Earth : ils sont souvent faux et parfois farfelus !!!**
- **Comment faire ?** La colonne de gauche du géoportail permet de remplacer les photos aériennes par des fonds cartographiques, ainsi que d'afficher les limites administratives (pratique puisque chaque lieu-dit doit être attaché à une commune) ; cette configuration peut être sauvegardée par chacun.

• Création d'un réseau de sites de référence.

- Un objectif est que l'ensemble de la région soit recouvert d'un réseau de sites de référence FA, répartis tous les 200-500 mètres, pour que les utilisateurs de FA puissent à terme saisir des obs sur l'ensemble du territoire régional avec une précision suffisante.
- Les titulaires des droits de création de sites peuvent y contribuer en prenant commune par commune (exemple de communes faites pour te montrer le type de densités attendus: les secteurs de Léognan en Gironde, de Hendaye en Pyrénées Atlantiques, de La Jemaye en Dordogne, etc).
- Dès qu'une commune a été tapissée d'un tel réseau de sites il convient de prévenir apumel@numericable.fr pour maintien à jour de la liste des communes traitées.